



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES COMPÉTITIONS FÉMININES

PROCES-VERBAL n°7

Date de la réunion : Réunion plénière du **Jeudi 30** Octobre 2025

Lieu : DFSM – 2 rue Bellanger – 76290 YVETOT

Présidence : Mme Laetitia HANOUE

Membres présents : Mme Nathalie FRIBOULET – Mme Sandrine PILLON - Mr Harry HECKMANN – Mr Jean Claude LEROY – Mr Pierre LECORNU

RECOURS

Les décisions ci-après de la Commission Départementale sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, **dans le délai de 7 jours** à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de formes prévues à l'article 190 des Règlement Généraux de la L.F.N.

RAPPEL AUX CLUBS

Les clubs sont informés que toutes les feuilles de matchs sont contrôlées afin de vérifier la participation éventuelle de joueurs suspendus, les clubs en infraction au regard du statut de l'arbitrage, les clubs qui n'utilisent pas la tablette ou qui ne transmettent pas la FMI dans les délais impartis, les informations manquantes (absence de délégué à la police du terrain, licence manquante).

En cas d'utilisation d'une feuille de match papier, **c'est le club recevant** qui doit envoyer la feuille de match quel que soit le résultat de la rencontre.

Pour les clubs, qui souhaitent le report d'une rencontre pour raison exceptionnelle, le match ne pouvant avoir lieu à la date ou à l'heure prévue, la demande de report présentée par le club devra parvenir au secrétariat du District, via Footclubs et sera validée par le gestionnaire, comme prévu à l'article 7 du règlement des compétitions de DFSM.



JOURNEE DU 18 et 19 Octobre 2025

BRASSAGE U14F

R A S

BRASSAGE U17F

Match de brassage ST AUBIN FC – O. PAVILLAIS – CAUX FC

Forfait déclaré du ST AUBIN FC

La commission, jugeant en 1^{er} ressort :

- donne match perdu au ST AUBIN FC sur le score de 3 à 0 pour en faire bénéficier le club O. PAVILLAIS ET CAUX FC
- donne match nul entre O. PAVILLAIS – CAUX FC

Match de brassage FC LE TRAIT DUCLAIR – CAUDEBEC ELBEUF

Match arrêté à la 15^{ème} minute de jeu sur le score 1 à 0 en faveur du FC LE TRAIT DUCLAIR.

le dossier, transmis à la Commission Départementale de Discipline, est placé en instance d'homologation.

SENIORS FEMININES A 8 POULE B

Match 54030795 US PRESQU'ILE – AS BUCHY (Match du 28 septembre 2025)

RAS

SENIORS FEMININES A 8 POUR C

Match 54030827 SAINT RIQUIER GASEG – ES TOURVILLAIS (Match du 28/09/2025)

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au club SAINT RIQUIER GASEG

CHAMPIONNAT SENIORS FEMININES A 11

RAS



**La Présidente de la
commission**

Mme Laetitia HANOUE

**Le secrétaire de la
commission**

Pierre LECORNU